



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 mai 2020

n° 042-20 C

Objet : RS - Délégations du Conseil communautaire dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

- date de convocation le 08 mai 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi quatorze mai à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64 (en italique, élus présents en visioconférence)

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Julien Donzel - Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Tumar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Albert Darvey à Maryse Fabre - de Pierre Duperier à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 11

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Pierre Fressoz - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Christian Papegay - Jean-Michel Picot

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 mai 2020

délibération n° 042-20 C

objet **RS - Délégations du Conseil communautaire dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

Xavier Dullin, président, rappelle que l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, a confié de plein droit au président l'ensemble des attributions du Conseil communautaire, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Les délégations en matière d'emprunt ne restent, quant à elles, valables que jusqu'à la première réunion du Conseil communautaire suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020.

Les attributions élargies du président s'appliquent pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Le Conseil communautaire peut cependant décider de mettre un terme en tout ou partie à cette délégation ou de la modifier.

Pour rappel, les décisions prises par l'exécutif dans le cadre de cette délégation exceptionnelle sont les suivantes :

- recours à des conventions de cofinancement avec les collectivités, associations et partenaires de Grand Chambéry pour la fourniture par Grand Chambéry de biens et matériels de lutte contre l'épidémie de Covid-19,
- recours à une prestation de service du lycée Louis Armand pour la redistribution de fournitures et biens de lutte contre l'épidémie de Covid-19,
- subvention au Syndicat interprofessionnel de la tome des Bauges,
- détermination des conséquences financières liées à la suspension des marchés de transport scolaire établis avec la société Francony en raison des mesures adoptées pour faire face à la pandémie de Covid-19,
- avenants aux marchés d'outillage.

Il est proposé de valider ces décisions et de confirmer la délégation exceptionnelle prévue par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020.

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : valide les décisions prises par l'exécutif au titre de la délégation exceptionnelle prévue par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020,

Article 2 : confirme la délégation exceptionnelle confiée au président par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020,

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 042-20 C

Objet de l'acte : RS - Délégations du Conseil communautaire dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 4 - Delegation de fonctions 1 - Délégation des Assemblées délibérantes à l'exécutif

Date de l'acte : 14 mai 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200514-lmc1H23468H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23468H1

Date de transmission en Préfecture : 25 mai 2020

Date de réception en Préfecture : 25 mai 2020

Période d'affichage : du au